



Montpellier, le 10 septembre 2013



La D.A.S.E.N.,
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale
de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs
les personnels enseignants du 1^{er} degré
du département de l'Hérault
pour attribution

Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale
chargés d'une circonscription du 1^{er} degré
pour information

Direction académique
des services de
l'Éducation Nationale
de l'HERAULT

POUR DIFFUSION A L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

Direction des
ressources humaines

Objet : Procédure de dépôt et d'instruction des candidatures à un poste en NOUVELLE CALEDONIE et à WALLIS ET FUTUNA pour la rentrée scolaire de février 2014 des enseignants du 1^{er} degré.

SCPE 1^{er} degré
Service
Commun des personnels
enseignants 1^{er} degré

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la note de service n° 2013-132 du 21 août 2013 publiée au B.O. n° 32 du 5 septembre 2013.

Affaire suivie par
Déborah Lavaud-Charrondièrè

Télécopie
04-30-63-65-91

courriel
ce.dsden34scep1d@ac-
montpellier.fr

Personnels concernés :

Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du : **CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH** ou du **diplôme de psychologue scolaire** peuvent se porter candidats.

Les dates inscrites dans le tableau, au verso, sont des dates limites et il serait souhaitable que les demandes me parviennent au fur et à mesure de leur arrivée au siège de la circonscription.

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Les candidats devront télécharger leur dossier « rentrée 2014 » sur le site SIAT à l'adresse : www.education.gouv.fr, rubrique « Concours, emplois et carrières » puis dans « personnels enseignants » rubrique « promotion, mutation, affectation-des-stagiaires » rubrique « SIAT ».

Ce formulaire, une fois édité et complété (accompagné des pièces justificatives), est obligatoirement signé par le candidat. Il doit être soumis **pour avis** au supérieur hiérarchique direct avant le 11 octobre 2013 (en deux exemplaires), ainsi qu'au DASEN-DSDEN de l'Hérault, avant le 23 octobre 2013.

CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECRUTEMENT 2014	
NATURE DES OPERATIONS	CALENDRIER
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de l'I.E.N	11 octobre 2013
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de la DSDEN	Avant le 23 octobre 2013
Date limite d'envoi des dossiers de candidature par voie hiérarchique : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un exemplaire au DGRH B2-1 ✓ Un exemplaire au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie et , ou <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un exemplaire au Vice –rectorat de Wallis et Futuna 	28 octobre 2013

Tout dossier parvenu au SCPE 1^{er} degré incomplet, en dehors de la voie hiérarchique ou hors délais, ne pourra être examiné.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils peuvent, simultanément solliciter un ineat-exeat vers une autre académie. Priorité sera donnée à l'affectation en collectivité d'outre-mer et leur demande de changement de département sera alors annulée.

Pour la DASEN
 DSDEN de l'Hérault empêchée,
 L'AENESR,
 Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie
 Chargée du département de l'Hérault

Martine BOLUIX